

**VILLE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2014**

## ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2014

- DÉLÉGATION DE POUVOIR ARTICLE L 2122.22

### 1 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (DEUX TITULAIRES ET DEUX SUPPLEANTS) AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE (SIGERLY)

*Par courrier du 31 Mars 2014, le Président du SIGERLY exprimait le souhait de disposer, le plus tôt possible, des noms des délégués (deux titulaires et deux suppléants) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion des prochains comités syndicaux a été fixée au 23 Avril à 18H30 (précédé à partir de 17H00 d'une présentation du SIGERLY) et le 14 mai à 18H30.*

### 2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (DEUX TITULAIRES ET UN SUPPLEANT) AUPRÈS D'AQUAVERT

*Par courrier du 2 avril 2014, le Président du Syndicat AQUAVERT exprimait le souhait de disposer, le plus tôt possible, des noms des délégués (deux titulaires et un suppléant) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion du prochain comité syndical a été fixée au 25 Avril à 18H00.*

### 3 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (DEUX TITULAIRES ET DEUX SUPPLEANTS) AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON (SAGYRC)

*Par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2014, le Président du SAGYRC exprimait le souhait de disposer, avant le 22 avril, des noms des délégués (deux titulaires et deux suppléants) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion du prochain comité syndical a été fixée au 29 Avril à 18H30.*

4 - DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ (UN TITULAIRE, UN SUPPLEANT) AUPRÈS DU SYNDICAT RHODANIEN DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE

*Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion du prochain comité syndical n'est pas encore fixée.*

5 - DÉSIGNATION DU REPRESENTANT (UN TITULAIRE, UN SUPPLEANT) AUPRÈS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA)

*Par courrier du 13 Mars 2014, le Directeur de la SEMCODA sollicite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, pour siéger à l'assemblée spéciale des communes membres de la SEMCODA. Il s'agit pour cette assemblée d'élire les cinq représentants des communes, appelés à siéger au conseil d'administration.*

*L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin elle n'est pas recueillie, un troisième tour a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion de la prochaine assemblée spéciale des communes est fixée au 22 Avril à 18H00.*

6 - DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ (UN TITULAIRE, UN SUPPLEANT) AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER

*Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*La date de réunion du prochain comité syndical n'est pas encore fixée.*

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le 17 avril à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

\* \* \* \* \*

PRÉSENTS : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP

MEMBRES EXCUSÉS : MM. BARRELLON (pouvoir à Mme BAZAILLE), MOMIN (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), CAMINALE, COATIVY

SECRÉTAIRE : M. ASTIER

\* \* \* \* \*

MME LE MAIRE : Nous ouvrons cette séance par l'approbation du procès-verbal de notre séance du 5 avril dernier. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous allons procéder maintenant à l'installation de monsieur Hervé TULOUP puisque nous avons reçu la démission de monsieur Gilles ASSI qui a pris effet le 9 avril 2014 et à cette date, monsieur TULOUP est immédiatement installé en qualité de conseiller municipal.  
(applaudissements).

M. TULOUP : Merci. Je me présente, j'ai bientôt 64 ans, je suis marié, j'ai deux enfants et un petit-fils. J'ai beaucoup travaillé dans le monde de l'industrie et en particulier dans le domaine des ressources humaines puisque j'ai été directeur des ressources humaines de SANOFI et j'ai fini ma carrière en qualité de dirigeant d'une grande école de commerce ; je suis ravi d'être parmi vous.

MME LE MAIRE : Merci monsieur TULOUP.

Nous allons maintenant passer à notre ordre du jour avec, en premier lieu, la délégation de pouvoirs.

**DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Liste annexée en fin de procès-verbal.

MME LE MAIRE : Vous avez sous les yeux une liste de tous les points passés au titre de cette délégation de pouvoirs. Avez-vous des questions à ce propos ?

M. VALENTINO : J'ai plusieurs questions à poser. Au sujet du point 22 « location et maintenance de 13 photocopieurs », je voudrais savoir ce que signifie le terme convention de cession ?

MME IMHOFF : Il s'agit du marché des photocopieurs de la Ville qui arrive à échéance. C'est un marché de location prévoyant une clause d'achat en fin de période de location et de ce fait nous avons levé cette option pour procéder à l'acquisition de ces 13 photocopieurs noir et blanc.

M. VALENTINO : D'une manière générale, dans la colonne « observations » on voit souvent inscrit « marché complémentaire », vous pourriez nous préciser ce que cela signifie et à quoi cela correspond ?

MME IMHOFF : Il s'agit d'un marché qui vient s'ajouter à un marché de base qui a été conclu avec l'entreprise concernée dans le cadre d'une opération déterminée. En fait il y a le marché de base et il peut y avoir des avenants mais dans certains cas, il y a des marchés complémentaires qui ajoutent des prestations non prévues à l'origine.

MME LE MAIRE : Pour les marchés complémentaires concernant Le Méridien, il y a eu des ajouts au titre du maître d'ouvrage notamment en ce qui concerne le cinéma et l'association des Centres Sociaux Fidésiens car ils ont affiné leurs besoins au fur et à mesure que le chantier évoluait.

MME COSSON : Et qu'en est-il pour les points 6 et 23 concernant les marchés complémentaires pour les installations électriques au Méridien ?

MME LE MAIRE : Cela concerne l'eau et l'électricité pour le Méridien mais peut-être que monsieur THOMAS, Directeur des services techniques, peut apporter quelques précisions à ce sujet.

M. THOMAS : Pour le lot d'électricité il a fallu ajouter des éclairages sur l'agora basse du Méridien, c'est-à-dire sur la placette devant l'entrée de la salle du conseil et du cinéma ; ce sont des éclairages qui sont intégrés dans le sol. Donc c'est une prestation qui s'est ajoutée car le besoin est apparu en cours d'opération. Pour la crèche et le centre social nous avons eu aussi des fournitures et des poses d'équipements complémentaires d'éclairage qui, à l'origine dans le cahier des charges, n'étaient pas définis. Là aussi le besoin a été affiné en cours de projet, voilà pourquoi nous avons en électricité des marchés complémentaires nécessaires. Nous avons eu également pour les salles de cinéma, la pose d'appliques selon un plan qui a été révisé en cours de route. Nous avons ainsi plusieurs prestations représentant le complément de 60 337 € TTC.

M. VALENTINO : Ce sont des sommes très importantes. Il n'y a pas eu de vote budgétaire à ce sujet ?

MME LE MAIRE : Il s'agit d'une délégation de pouvoirs qui consiste à donner délégation au maire afin de passer ces marchés complémentaires.

MME IMHOFF : Concernant l'enveloppe budgétaire, il s'agit de l'autorisation de programme globale.

M. VALENTINO : D'accord.

MME LE MAIRE : Je précise que dans la délégation de pouvoirs vous avez également une colonne avec la date de passation des marchés et pour celui-ci vous pouvez voir qu'il date du 28 janvier 2014. Il ne faut pas s'imaginer qu'il s'agit d'un marché passé rapidement la semaine dernière alors que nous arrivons à la fin de ce chantier.

M. VALENTINO : Nous avons bien remarqué les dates dans la colonne.

MME LE MAIRE : Monsieur VALENTINO je préfère le préciser, c'est tout de même important. Ce sont des marchés que nous n'avons pas pu passer au conseil municipal du 6 février 2014 puisque le délai n'était pas suffisant pour le faire, c'est pour cela qu'ils sont inscrits au conseil de ce jour.

M. VALENTINO : Je voudrais savoir pourquoi nous avons confié une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Nature Yzeron-Aval à l'Office National des Forêts de Paris ?

M. GILLET : Nous avons choisi l'Office National des Forêts en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Son siège social est à Paris mais il y a des délégations régionales. Nous avons choisi cet office pour être conseillé suite à notre vote du 13 octobre dernier concernant le projet Aval-Yzeron. C'est donc l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour toutes les mesures que nous avons mises en marche. Le montant maximum est de 24 000 € parce que ce sont des journées ou des demi-journées qui sont facturées au fur et à mesure.

M. VALENTINO : Les personnes qui vont travailler à ce projet sont situées sur le département ?

M. GILLET : Oui, bien entendu.

M. VALENTINO : Concernant le point 9 « Travaux de désamiantage du Centre Technique Municipal et de l'école Herbinière-Lebert », je voudrais connaître la répartition financière entre ces deux types de travaux et de site. Est-ce qu'il y a un budget pour chaque site ?

M. GILLET : Pour l'école Herbinière-Lebert il s'agit de travaux situés uniquement au sol dans les toilettes enfants. Il s'agit de la colle pour le carrelage qui contient de l'amiante.

M. THOMAS : Pour le Centre Technique Municipal, cela concerne également la colle des carrelages situés dans le hall d'entrée. Donc le montant de 42 000 € est réparti de la manière suivante : 22 000 € pour le CTM et 20 000 € pour l'école Herbinière-Lebert. Ce qui coûte cher en désamiantage ce sont les mesures prises pour l'empoussièremment. Un appareil a été installé aujourd'hui pour mesurer le taux de poussière d'amiante dans les deux locaux dont on parle : une seule journée d'enregistrement de ce taux coûte 3 500 € par local donc nous avons 7 000 € de dépenses en 24 heures pour pouvoir mesurer le niveau d'empoussièremment.

M. VALENTINO : Pourriez-vous nous préciser à quoi correspond le point 21 « Exploitation du stationnement payant sur le territoire de la ville. Adjonction du parking Le Méridien » ?

M. BAVOZET : Nous avons un contrat avec la société VINCI pour la gestion du stationnement payant sur notre commune. Nous lui avons demandé d'ajouter une borne de paiement pour le parking du Méridien ; il s'agit du prix de cette borne.

MME COSSON : Nous passons ici toutes les délégations qui ont été prises par notre ancien maire, Michel CHAPAS et il va falloir que nous votions la délégation de pouvoirs de notre nouveau maire. Comme ce n'est pas inscrit à cet ordre du jour, je voulais savoir si cela fera partie de l'ordre du jour du 24 avril prochain.

MME LE MAIRE : Effectivement cette délégation de pouvoirs sera votée jeudi 24 avril prochain et vous aurez dès demain la délégation de pouvoirs et les informations relatives à celle-ci.

MME COSSON : Donc depuis début avril, il n'y a pas de signature possible ?

MME LE MAIRE : Tout à fait, pour ces marchés complémentaires, ce n'est pas possible car pour l'instant je n'ai pas encore de délégation de pouvoirs.

M. ISAAC-SIBILLE : Tout à l'heure vous avez dit à propos des Centres Sociaux Fidésiens et du cinéma que les maîtres d'ouvrages avaient demandé ces travaux supplémentaires mais c'est nous qui sommes les maîtres d'ouvrage pour l'instant puisque ces organismes n'existent pas encore donc c'est bien notre demande ; il faut bien préciser cela...

MME LE MAIRE : Tout à fait, vous avez raison.

M. ISAAC-SIBILLE : Vous dites également que ces marchés supplémentaires font partie de l'enveloppe budgétaire mais je n'arrive pas bien à comprendre cela. Ce sont des besoins supplémentaires qui ont été budgétés ou va-t-il falloir trouver un financement ?

MME IMHOFF : Les grandes opérations telles que la nouvelle piscine, Le Méridien font l'objet d'une autorisation de programme dont le montant englobe une part des prestations dites imprévues et que vous avez votées au moment où l'autorisation de programme a été votée.

M. ISAAC-SIBILLE : Donc toutes ces dépenses correspondant à plus de 200 000 € ont déjà été votées ?

MME IMHOFF : L'autorisation de programme englobe toujours une part des dépenses imprévues.

M. ISAAC-SIBILLE : Je voulais revenir sur le point 10 « Fourniture et pose de la signalétique sur les bâtiments communaux » pour un montant annuel non négligeable de 48 000 €. Pourriez-vous nous donner plus d'informations concernant cette signalétique ?

MME IMHOFF : Il s'agit d'une partie de l'opération de mise en accessibilité des établissements recevant du public de la Ville. Dans l'opération de mise en accessibilité, il y a bien sûr les travaux dont on parle souvent concernant l'ensemble des ERP (établissements recevant du public) de la Ville mais dans le projet d'accessibilité, et c'était tout à fait prévu dans le rapport au conseil municipal adopté par l'assemblée en novembre 2013, il y avait une enveloppe consacrée à la mise aux normes de la signalétique de l'ensemble des bâtiments, que ce soit pour la signalétique intérieure ou extérieure.

M. ISAAC-SIBILLE : Est-ce que cela concerne tous les ERP et quel est le type de signalétique ? Nous voyons arriver ce dossier sans que nous n'en ayons discuté. Nous aimerions bien savoir un peu ce qu'il en est.

MME IMHOFF : Le dossier signalétique a été présenté sous la précédente mandature dans les commissions concernées tant dans la commission travaux que dans la commission d'accessibilité qui a largement travaillé sur la définition de cette signalétique et sur la validation d'une charte.

M. ISAAC-SIBILLE : Si la commission a eu lieu est-ce que l'on pourrait avoir le compte rendu. Ce serait bien de l'avoir car je découvre ce montant aujourd'hui et je pense qu'il serait bien que nous soyons informés.

MME LE MAIRE : Il y a eu une discussion à ce sujet en commission travaux...

M. ISAAC-SIBILLE : Mais cela a été décidé ou non ?

MME IMHOFF : Tout a été décidé et les comptes rendus ont été faits.

M. ISAAC-SIBILLE : Alors à partir de là, on pourra nous faire passer ces conclusions.

MME LE MAIRE : Nous vous les ferons parvenir sans problème. Ce dossier de signalétique a été discuté aussi dans le travail de fond lors de la commission communale d'accessibilité qui avait été saisie pour pouvoir affiner le projet en amont sur lequel des élus siègent et notamment des élus de votre groupe sous le mandat précédent.

M. ISAAC-SIBILLE : D'accord, il y a des commissions mais ensuite il est important de restituer l'ensemble de ces informations au conseil municipal car actuellement nous sommes 35 autour de cette table, nous allons valider quelque chose dont pratiquement personne n'est au courant. Je vous le demande à nouveau par rapport à la gouvernance, lorsqu'on met en place un dossier comme celui-ci il faut que l'ensemble des conseillers municipaux qui vont vous donner acte, sachent de quoi il s'agit. Donc il faudra dorénavant que l'ensemble des conseillers municipaux aient les informations en amont.

MME LE MAIRE : Je vous donnerai ces informations. Je vous rappelle là aussi qu'il s'agit d'un marché passé le 17 février 2014 et nous sommes bien obligés à un moment donné de restituer la passation de ce marché ; nous en sommes là aujourd'hui. Les anciens élus connaissent ce dossier mais pour les nouveaux, lors de la prochaine commission travaux qui s'installera, nous rendrons compte de l'ensemble de ces documents comme vous le souhaitez. Avec la nouvelle mandature en place, il est certain que nous discuterons de tous ces marchés en amont et au moment où nous passerons la délégation de pouvoirs au conseil municipal, tout élu aura eu l'information qui aura été discutée lors des commissions. Comme vous le demandez, lors des prochaines commissions nous ferons suivre tous les derniers comptes rendus aux élus ; ceci dit, il est bien que cela reste dans la commission qui va traiter ce sujet.

M. ISAAC-SIBILLE : Je suis d'accord que la commission fasse son travail mais ensuite il faut absolument que le fruit du travail soit restitué à l'ensemble des élus.

MME LE MAIRE : Monsieur ISAAC-SIBILLE chaque fois qu'une commission se réunit un compte rendu est fait qui est largement diffusé avant le conseil municipal donc il est souhaitable que tous les élus lisent ces comptes rendus car nous les diffusons pour qu'ils soient lus. Il ne s'agit pas de discuter dans chaque commission de ce qui est fait ailleurs. Je m'engage aujourd'hui à ce que tous les élus, dans un temps raisonnable, aient les informations qui sont passées dans toutes les commissions, encore faut-il qu'ils les lisent, et que l'on ne pose pas à nouveau des questions lors du conseil municipal, sur des éléments qui sont déjà inscrits. Mais ici, au sujet de ce marché, je veux bien faire passer l'information manquante à tous les élus au travers du compte rendu de la commission travaux.

MME COSSON : Lorsque vous dites qu'il ne faudra pas, lors du conseil municipal, poser à nouveau des questions déjà posées en commission...

MME LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit madame COSSON...

MME COSSON : Je pense que toutes les questions peuvent être posées par rapport à un dossier en conseil municipal puisque que c'est le lieu des décisions.

MME LE MAIRE : Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas poser de questions. Je dis qu'il serait tout de même regrettable que l'on nous dise ne pas être au courant de tel ou tel dossier alors que les informations auront été diffusées. Les comptes rendus des commissions seront distribués en temps et en heure ; c'est tout ce que je voulais dire. Bien entendu les questions et les prises de décisions se feront lors de notre séance du conseil municipal.

M. ISAAC-SIBILLE : Cela signifie que si l'ensemble des conseillers municipaux n'a pas eu le compte rendu de la commission, vous vous engagez à retirer le rapport du conseil municipal du fait que l'information ne leur est pas parvenue ?

MME LE MAIRE : Soyons très clairs, cela veut dire qu'avant même que notre séance débute vous préjugez d'un mauvais fonctionnement dans la diffusion d'un compte rendu. Je trouve que c'est un mauvais procès aujourd'hui à 19H27 pour un conseil municipal qui a démarré à 19H12.

M. ISAAC-SIBILLE : Allez jusqu'au bout de la logique !

MME LE MAIRE : Je m'engage aujourd'hui à diffuser les comptes rendus de commissions où sont discutés les sujets ensuite délibérés au conseil municipal et je ne vois pas pourquoi je me justifierais d'un mauvais fonctionnement qui n'a pas encore eu lieu. Je suis désolée mais vous reviendrez vers moi le jour où cela arrivera.

S'il n'y a plus d'intervention nous passons au rapport suivant.

## 1 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERLY)

MME COSSON : Avant de commencer la présentation de ce rapport, je voulais vous dire que notre groupe a discuté pour savoir comment se positionner sur ces différentes désignations. Nous souhaitons candidater au moins à un poste de suppléant et nous voulions le signaler avant de commencer les désignations de chacun des syndicats intercommunaux.

MME LE MAIRE : Je prends acte de vos candidatures et ensuite nous votons à bulletin secret. Nous allons constituer le bureau pour ce vote où nous allons voter syndicat par syndicat. Le secrétaire de séance est le plus jeune, ce sera donc monsieur Thibaut ASTIER et je propose deux assesseurs, un de chaque groupe (madame COATIVY ne sera pas représentée puisqu'elle est absente ce soir).

Pour les assesseurs les candidatures de madame Isabelle PIOT du groupe SAINTE FOY À VENIR et de monsieur Laurent GUERRY du groupe AGIR AVEC VOUS sont proposées.

Mme le Maire explique que, par courrier du 31 mars 2014, le Président du SIGERLY exprimait le souhait de disposer, le plus tôt possible, des noms des délégués (deux titulaires et deux suppléants) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaires : M. Alain BAVOZET, Bernard MOMIN, suppléants : M. Pierre BARRELLON, Mme Magali VILLARET

- suppléante : Mme COSSON

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	5
- Suffrages exprimés :	28
- titulaires M. Alain BAVOZET, Bernard MOMIN, suppléants : M. Pierre BARRELLON, Mme Magali VILLARET	25
- suppléante Mme COSSON	3

Le Maire proclame donc élus titulaires M. Alain BAVOZET, Bernard MOMIN, suppléants : M. Pierre BARRELLON, Mme Magali VILLARET.

## **2 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS D'AQUAVERT**

Mme le Maire explique que, par courrier du 2 avril 2014, le Président du Syndicat AQUAVERT exprimait le souhait de disposer, le plus tôt possible, des noms des délégués (deux titulaires et un suppléant) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaires : Mme Odile FUSARI, Thibaut ASTIER, suppléant M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

- suppléante : Mme Isabelle PIOT

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	4
- Suffrages exprimés :	29
- titulaires Mme Odile FUSARI, Thibaut ASTIER, suppléant M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU	25
- suppléante Mme Isabelle PIOT	4

Le Maire proclame donc élus titulaires Mme Odile FUSARI, Thibaut ASTIER, suppléant M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU.

### **3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON (SAGYRC)**

Mme le Maire explique que, par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2014, le Président du SAGYRC exprimait le souhait de disposer, avant le 22 avril 2014, des noms des délégués (deux titulaires et deux suppléants) de notre commune appelés à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaires : Mme Véronique SARSELLI, Gérard PATTEIN, suppléants M. Pierre BARRELLON, M. Robert DUMOND

- suppléante : Mme Monique COSSON

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	4
- Suffrages exprimés :	29
- titulaires Mme Véronique SARSELLI, Gérard PATTEIN, suppléants M. Pierre BARRELLON, M. Robert DUMOND	25
- suppléante Mme Monique COSSON	4

Le Maire proclame donc élus titulaires Mme Véronique SARSELLI, Gérard PATTEIN, suppléants M. Pierre BARRELLON, M. Robert DUMOND.

#### **4 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT RHODANIEN DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE**

M. le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	7
- Suffrages exprimés :	26
- titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON	26

Le Maire proclame donc élus titulaire M. Alain BAVOZET, suppléant M. Pierre BARRELLON.

**5 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA)**

Mme le Maire explique que, par courrier du 13 mars 2014, le Directeur de la SEMCODA sollicite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, pour siéger à l'assemblée spéciale des communes membres de la SEMCODA.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin elle n'est pas recueillie, un troisième tour a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaire : M. Bernard GILLET, suppléant M. Nicolas RODRIGUEZ

- suppléant : M. André VALENTINO

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	4
- Suffrages exprimés :	29
- titulaire M. Bernard GILLET, suppléant M. Nicolas RODRIGUEZ	26
- suppléant M. André VALENTINO	3

Le Maire proclame donc élus titulaire M. Bernard GILLET, suppléant M. Nicolas RODRIGUEZ.

## **6 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER**

Mme le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaire : Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELON

- suppléant : M. André VALENTINO

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants :	33
- Blancs et Nuls	5
- Suffrages exprimés :	28
- titulaire Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELON	25
- suppléant M. André VALENTINO	3

Le Maire proclame donc élus titulaires Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELON.

MME LE MAIRE : La désignation des délégués est terminée. Je voudrais juste vous donner quelques dates de réunions concernant ces syndicats. Pour le comité syndical du SIGERLY, la date de réunion est fixée au 23 avril à 18H30, pour le comité syndical d'AQUAVERT, la date est fixée au 25 avril à 18H00, pour le comité syndical du SAGYRC, la date est le 29 avril à 18H30, pour ce qui est du syndicat Rhodanien du Câble, ce n'est pas encore fixé, pour la SEMCODA, la date de réunion à la prochaine assemblée spéciale des communes est fixée au 22 avril à 18H00 et pour le syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier, il n'y a pas de date fixée à ce jour.

MME COSSON : J'ai fait un rapide calcul au sujet de ces différentes candidatures et je m'aperçois par rapport aux délégations que nous sommes tout de même très loin de la parité puisqu'il y a 13 hommes désignés et seulement 4 femmes. Je trouve que c'est regrettable.

MME SARSELLI : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. ISAAC-SIBILLE : Ce n'est pas un regret, c'est un remord.

MME SARSELLI : Si vous voulez, monsieur ISAAC-SIBILLE.

### QUESTIONS DIVERSES

MME CRUZ : Madame le Maire, vous avez axé votre campagne sur le changement dans la continuité. Vous avez insisté samedi dernier, sur la volonté de transparence et de le travail en toute honnêteté vis-à-vis de l'opposition et des électeurs également. Hier, au Grand Lyon a eu lieu l'élection du président. Pouvez-vous nous dire, en toute transparence vis-à-vis des Fidésiens et de cette assemblée, pour qui vous avez voté hier ?

MME SARSELLI : C'est une question assez particulière puisque le vote est à bulletin secret, madame CRUZ, vous le savez. Ceci dit, je peut tout à fait vous le dire, j'ai voté pour François-Noël BUFFET dont le programme correspond à mes convictions. Mais je répète que le vote est à bulletin secret et que c'est quelque chose de très important mais comme vous me le demandez, je vous le dis en toute transparence.

MME CRUZ : Je pose la même question à monsieur GILLET.

M. GILLET : Je vous réponds aussi facilement, j'ai voté François-Noël BUFFET et je regrette que le groupe UDI soit partagé, la moitié votant François-Noël BUFFET et l'autre, votant pour monsieur COLLOMB. Je regrette cette décision parce que nous entrons dans une collectivité locale à partir de janvier l'année prochaine et moi, je suis pour une majorité claire et une minorité qui en découle. Je regrette ce vote.

MME CRUZ : Je vous remercie de vos réponses.

M. VALENTINO : L'année dernière au mois de mars, avait été voté le montant des subventions accordées aux associations. Aujourd'hui nous sommes presque en mai et je n'ai pas vu ce rapport à l'ordre du jour alors que les associations en ont besoin rapidement. Qu'avez-vous prévu comme calendrier à ce sujet ?

MME LE MAIRE : Dans un cycle normal d'année, le vote des subventions aux associations est fait au conseil municipal de mars. Il se trouve que cette année avec la campagne et la nouvelle mandature, nous avons été obligés de décaler ce vote qui ne pouvait pas non plus intervenir aujourd'hui ni la semaine prochaine puisqu'il faut installer d'abord les instances municipales. Nous allons donc procéder au vote des subventions au conseil municipal du 27 mai prochain. Il est évident que certaines associations peuvent d'ici-là avoir de grosses difficultés de trésorerie et dans ce cas nous serons amenés peut-être jeudi prochain à voter certaines subventions. Madame IMHOFF me précise que nous avons été saisis du cas d'une association qui fera l'objet d'un rapport le 24 avril. Vous pourrez étudier cela dans le dossier des rapports qui vous sera remis demain.

M. VALENTINO: Je vous pose la question car notre organisation a aussi été saisie il y a bien longtemps.

Pourriez-vous affiner le calendrier des prochains conseils municipaux afin que l'on puisse s'organiser ?

MME SARSELLI : Tout à fait. Je vous donne les prochaines dates de conseils jusqu'au mois de juin. Je vous précise juste que nous n'avons été saisi que d'une seule demande d'association car si il y en avait eu plusieurs nous aurions procédé à un vote par anticipation des ces demandes.

MME PIOT: Oui mais il est possible pour une collectivité, de voter des acomptes même en amont d'une délibération sur le vote des subventions de manière à permettre la continuité de l'activité associative indépendamment du montant de la subvention finale décidée ; car pour les associations, notamment celles qui sont employeurs, cela provoque un réel problème de fonctionnement et de responsabilité d'où la nécessité et la précaution de certaines associations de faire des réserves (importantes pour certaines) en prévision de ce genre de dysfonctionnement.

MME LE MAIRE : Exactement.

Je vous donne donc les dates du calendrier des prochains conseils municipaux :

- jeudi 24 avril à 19H00, vous aurez donc l'ordre du jour et les rapports dès demain après-midi,
- mardi 27 mai à 19H00,
- jeudi 26 juin à 19h00.

Pour le conseil du 27 mai, ce sera un mardi car nous entrons dans une période de vacances scolaires à partir du 26 avril jusqu'au 12 mai et il est nécessaire que les commissions se réunissent avant ce conseil municipal. Il faut que celles-ci commencent à fonctionner et il y aura à ce moment-là les premiers rapports. C'est tout de même très important que ces commissions municipales fonctionnent et de ce fait nous décalons de quelques jours pour permettre à toutes les commissions de se réunir avant.

M. VALENTINO : Je voudrais savoir où aurons lieu les prochaines séances du conseil municipal ?

MME LE MAIRE : Le 24 avril, la séance aura lieu ici, dans l'ancienne salle. Normalement, le 27 mai, la séance aura lieu dans la nouvelle salle du conseil municipal.

Nous allons également vous donner rapidement les dates des séances du conseil à partir de la rentrée.

MME PIOT : Pour certains d'entre-nous qui sommes de nouveaux élus, est-ce qu'il serait possible d'avoir les éléments du budget qui a été voté précédemment de manière à ce que l'on essaye un peu de s'approprier les différents dossiers ?

MME LE MAIRE : Bien sûr, madame PIOT. Nous avons d'ailleurs prévu, dans le courant de la semaine prochaine, de distribuer une pochette aux conseillers municipaux contenant entre autres les éléments budgétaires. Il y aura également à l'intérieur l'organigramme de la mairie, la charte de la participation, l'Agenda 21 et comme vous le demandez, le budget.

MME COSSON : L'accident de la circulation dramatique qui a eu lieu dans le quartier des Provinces, début avril suscite beaucoup d'émotion car cela a touché une jeune fille connue dans ce quartier et dont on partageait le quotidien. Est-ce que vous pouvez nous donner des éléments sur la suite de cet accident ? Ce n'est pas nouveau qu'il y ait des interpellations dans le quartier à propos de la vitesse de circulation excessive. Il y a un ralentisseur devant l'école ce qui paraît normal mais la question de l'installation d'un ralentisseur aux abords de la place Saint-Luc se pose à nouveau suite à ce fait.

MME LE MAIRE : Concernant cet accident très grave, il y a une enquête judiciaire qui se déroule actuellement. La question de la vitesse excessive se pose sur le boulevard des Provinces, au-delà des feux tricolores ; il va falloir vraiment y travailler de manière très sérieuse.

M. ISAAC-SIBILLE : Au conseil municipal du 24 avril, nous allons procéder à la mise en place des commissions municipales mais il faut penser également au règlement intérieur du conseil municipal. Est-ce que vous pourriez nous envoyer le règlement tel qu'il est ? Je voudrais savoir également quels changements nous pouvons adopter à ce sujet car au sein de notre groupe, avec madame CRUZ, nous avons décidé de co-présider et nous voudrions savoir si cette possibilité est inscrite dans le règlement intérieur.

MME LE MAIRE : Effectivement le règlement intérieur fera l'objet d'un travail avec l'ensemble de l'opposition. Nous aimerions bien le voter au conseil municipal du 26 juin et pas plus tard, afin qu'il soit opérationnel dès septembre. Je trouve que ce serait dommageable de repousser nos discussions. Le délai légal est de 6 mois me rappelle madame IMHOFF. Je pense qu'il est vraiment préférable qu'au conseil municipal du 26 juin nous nous soyons mis d'accord sur ce règlement intérieur pour pouvoir fonctionner le plus rapidement possible. Je pense qu'il y aura plusieurs réunions de travail à ce sujet et au moment où je rencontrerai les groupes de l'opposition, je leur remettrai le règlement intérieur actuel ainsi qu'aux autres conseillers municipaux.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est donc levée à 20H41.

**LISTE DES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION  
DE POUVOIRS AU MAIRE**